

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017**

Les membres du conseil municipal, convoqués le 21 mars 2017 par Vincent DUCREUX, Maire, se sont réunis sous sa présidence le 31 mars 2017 à 20 h 30.

Absentes excusées :

Hélène CROZET procuration à Cécile BASTY, Pascale ROCHETIN procuration à Christian SEUX, Anne TISSOT.

### **INFORMATION DU MAIRE**

#### **① PROJET DE MAISON DES SERVICES AU PUBLIC**

Le maire rappelle au conseil municipal que le projet de création d'une Maison de Services Au Public (MSAP) a été repris par la Communauté de Communes des Monts du Pilat dans le cadre des nouveaux statuts approuvés par arrêté préfectoral du 28 décembre 2016.

Il indique que le conseil communautaire a approuvé le lancement du projet lors de sa séance du 27 janvier 2017 ainsi que le plan d'aménagement des locaux de l'actuel centre social «impasse de la Mairie» qui serait réaménagé pour accueillir cette MSAP.

#### **② PROJET DE NOUVELLE GENDARMERIE**

Depuis le mois de juillet 2016, le dossier a transité par les différents services de la Gendarmerie, au niveau local puis régional et enfin à Paris. La gendarmerie nationale dans un courrier du 10 mars 2017 à Loire Habitat a validé le choix du terrain. Selon un cahier des charges très précis un avant-projet détaillé s'élabore actuellement pour répondre à toutes les fonctionnalités exigées par ce service.

### **DECISIONS DU MAIRE**

#### **①-CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Le maire informe le conseil municipal qu'un contrat d'entretien des espaces verts de quatre ans a été signé, après consultation, avec les entreprises :

- BONCHE PAYSAGE pour un montant annuel de ..... 10 787.20 € H.T.
- JUTHIER Père et Fils pour un montant annuel de ..... 4 664.56 € H.T.

## ② CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le maire informe l'assemblée de la signature des contrats suivants :

- Cabinet HYBRID Architecture de Lyon pour une mission complémentaire qui concernait la médiathèque, soit 5000 €.
- Agence SARM-Jérôme TARDY pour une mission qui concernera la rénovation intérieure de l'église, soit 8200 €.

## FINANCES COMMUNALES

### ① COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif de la commune et de ses services annexes transmis préalablement à l'assemblée comporte, outre les documents comptables, un rapport de synthèse, divers ratios et états détaillés des dépenses des principaux équipements de la commune. Les comptes qui ont été présentés à l'assemblée sont les suivants :

#### BUDGET PRINCIPAL :

<b>Section de fonctionnement</b>
----------------------------------

#### Dépenses :

- charges à caractère général.....	477 466 €
- charges de personnel .....	887 378 €
- charges de gestion courante .....	294 665 €
- frais financiers .....	3 989 €
- charges exceptionnelles .....	276 €
- opérations d'ordre .....	22 036 €
	<b>1 685 809 €</b>

#### Recettes :

- atténuation de charges.....	20 049 €
- produit des services.....	221 238 €
- impôts et taxes .....	1 211 364 €
- dotations – subventions .....	740 546 €
- produit de gestion.....	63 338 €
- produits exceptionnels .....	1 971 €
- opérations d'ordre .....	20 766 €
	2 279 271 €
Excédent antérieur .....	462 804 €
	<b>2 742 075 €</b>
- soit un résultat avant prélèvement de	<b>1 056 265 €</b>
- <b>Prélèvement</b> pour financement des investissements en cours .	<b>- 600 000 €</b>
- <b>Résultat</b> à reporter sur l'exercice 2017 .....	<b>456 265 €</b>

Ce résultat correspond au fonds de roulement qui permet à la commune d'assurer ses échéances, notamment dans l'attente du versement des dotations et subventions, sans recours à une ligne de trésorerie dont les frais financiers représenteraient une charge supplémentaire.

### Section d'investissement

#### Dépenses :

- Remboursement emprunts (capital).....	48 674 €
- Fonds de concours CCMP – Très Haut Débit.....	14 014 €
- Espaces verts – forêt.....	9 700 €
- Parc Croix de Garry parcours botanique.....	2 250 €
- Equipements sportifs et jeux enfants.....	9 033 €
- Matériel - mobilier – véhicules- informatique.....	63 926 €
- Grosses réparations bâtiments publics.....	119 014 €
- Voirie et réseaux.....	208 042 €
- Eclairage public.....	40 936 €
- Bibliothèque.....	1 012 131 €
- Urbanisme honoraires révision PLU.....	660 €
- Aménagement abords bibliothèque – impasse mairie .....	196 869 €
- Travaux en régie et opération d'ordre.....	20 766 €
	<b>1 746 016 €</b>

#### Recettes :

- autofinancement.....	600 000 €
- F.C.T.V.A. ....	168 855 €
- Taxe aménagement .....	31 939 €
- subventions.....	339 858 €
- amortissement .....	21 959 €
- excédent années antérieures .....	1 282 962 €
	<b>2 445 573 €</b>

#### Excédent à reporter pour financement

**des projets en cours :** ..... **699 556 €**

#### BUDGETS ANNEXES

##### EAU :

#### Section de fonctionnement :

▪ Dépenses.....	295 483 €
▪ Recettes .....	269 942 €
▪ Excédent année antérieure.....	76 030 €
soit un excédent à reporter de .....	50 489 €

**Section d'investissement :**

▪ Dépenses.....	332 387 €
▪ Recettes.....	139 346 €
▪ Excédent années antérieures.....	467 168 €
soit un excédent à reporter de.....	274 127 €

**ASSAINISSEMENT :****Section de fonctionnement :**

▪ Dépenses.....	151 071 €
▪ Recettes.....	147 915 €
▪ Excédent année antérieure.....	178 467 €
soit un excédent à reporter de.....	175 311 €

**Section d'investissement :**

▪ Dépenses.....	144 105 €
▪ Recettes.....	89 079 €
▪ Excédent années antérieures.....	252 104 €
soit un excédent à reporter de.....	197 078 €

**CAMPING :****Section de fonctionnement :**

▪ Dépenses.....	95 015 €
▪ Recettes.....	98 924 €
▪ Excédent année antérieure.....	16 355 €
soit un excédent à reporter de.....	20 265 €

**Section d'investissement :**

▪ Dépenses.....	5 386 €
▪ Recettes.....	26 447 €
▪ Excédent année antérieure.....	113 467 €
soit un excédent à reporter de.....	134 528 €

**CINEMA :****Section de fonctionnement :**

▪ Dépenses.....	100 279 €
▪ Recettes.....	88 648 €
▪ Excédent année antérieure.....	19 701 €
soit un excédent à reporter de.....	8 070 €

**Section d'investissement :**

▪ Dépenses.....	17 614 €
▪ Recettes.....	23 967 €
▪ Excédent année antérieure.....	8 533 €
soit un excédent à reporter de.....	14 886 €

Le Maire ayant quitté la salle comme le veut le Code Général des Collectivités Territoriales, c'est sous la présidence de Christian SEUX, adjoint aux finances, que le compte administratif 2016 de la commune a été adopté par 18 voix pour et 3 voix contre, les comptes administratifs des budgets annexes ont été adoptés à l'unanimité.

### COMPTE DE GESTION 2016

Le conseil municipal a constaté à l'unanimité la conformité des comptes de la commune avec les comptes de gestion du Receveur Municipal de la Trésorerie de Saint-Etienne Banlieue.

### AFFECTATION DES RESULTATS ET TAUX D'ÉPARGNE

En fonction des résultats qui sont positifs, l'assemblée a décidé, à l'unanimité, d'affecter 600 000 € au financement des investissements en cours. Ce prélèvement permet à la commune d'assurer le renouvellement des équipements, matériels, réseaux et l'entretien du patrimoine communal sans recours à l'emprunt. Le taux d'épargne de l'exercice 2016 s'élève à 26,59 %.

### 🕒 FISCALITE LOCALE 2017

Le conseil municipal a décidé de reconduire, à l'unanimité, les taux d'imposition, sans majoration, malgré la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement allouée par l'Etat pour la quatrième année consécutive.

	Taux communaux 2002 à 2016	Taux Communaux 2017	Taux moyens au niveau départemental	Taux moyens au niveau national
Taxe d'habitation	9.18 %	<b>9.18 %</b>	<b>23.32 %</b>	<b>24.38 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.07 %	<b>17.07 %</b>	<b>22.04 %</b>	<b>20.85 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41.00 %	<b>41.00 %</b>	<b>42.77 %</b>	<b>49.31 %</b>

### ③ BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget, examiné préalablement en commission des finances, a été adopté par 19 voix pour et 3 voix contre.

Le financement des investissements en cours et des nouveaux projets sera assuré grâce à l'épargne réalisée sur les exercices précédents.

#### Section de Fonctionnement

<b>A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget Primitif 2017</b>
Charges à caractère général	730 000 €
Charges de personnel	1 036 000 €
Autres charges de gestion	337 000 €
	<b>2 103 000 €</b>
Charges financières ( <i>Cf. ratio du taux d'endettement</i> )	4 000 €
Charges exceptionnelles	3 000 €
Dépenses imprévues	
<i>Cette provision permet de faire face à des réajustements en cours d'année ou à des imprévus</i>	16 536 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 126 536 €</b>
<b>Virement à la section d'investissement (<i>Cf. ratio du taux d'épargne</i>)</b>	<b>420 000 €</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>32 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 578 536 €</b>

<b>B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget primitif 2017</b>
Produit des services : <i>dont mise à disposition du personnel pour les budgets annexes (eau, assainissement, camping, cinéma) + cantine</i>	186 000 €
Impôts et taxes	1 195 271 €
Dotations et participations ( <i>Cf. tableau d'évolution de la D.G.F.</i> )	656 000 €
Autres produits de gestion	55 000 €
Opérations d'ordre	30 000 €
<b>Total des recettes de l'année</b>	<b>2 122 271 €</b>
<b>Excédent reporté</b>	<b>456 265 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 578 536 €</b>

## Section d'Investissement

N°	Chap	article	Dépenses	Propositions 2017
<b>OFI</b>	<b>16</b>	1641	<b>Emprunts capital</b>	<b>51 000 €</b>
<b>016-09</b>	<b>20</b>	204153	<b>Fonds de concours CCMP - très haut débit</b>	<b>15 000 €</b>
<b>OOSS</b>	<b>40</b>	2152	<b>Travaux en régie</b>	<b>30 000 €</b>
<b>017-01</b>	<b>21</b>	2117- 2121	<b>Espaces verts + Forêt</b>	<b>21 556 €</b>
<b>016-02</b>	<b>21</b>	2128	<b>Parc de la Croix de Garry parcours botanique</b>	<b>35 000 €</b>
<b>017-03</b>	<b>21</b>		<b>Matériel + véhicules + informatique + mobilier</b>	<b>152 000 €</b>
		2182	<i>Déneigement</i>	15 000 €
		21578	<i>Véhicules + matériel services techniques</i>	100 000 €
		2183	<i>Mobilier + informatique-copieur écoles - mairie</i>	25 000 €
		21	<i>Podium associations</i>	8 000 €
2051	<i>Site Internet</i>	4 000 €		
<b>017-08</b>	<b>21</b>		<b>Equipements sportifs</b>	<b>75 000 €</b>
		2135	<i>Recharge terrain de foot synthétique</i>	5 000 €
		2158	<i>Tapis et matériel nouvelle salle associative</i>	5 000 €
		2158	<i>Tapis judos + cordes mur escalade</i>	5 000 €
		2135	<i>Réfection des courts de tennis</i>	10 000 €
21318	<i>Chaudière salle des sports (provision)</i>	50 000 €		
<b>017-04</b>	<b>21</b>		<b>Bâtiments</b>	<b>205 000 €</b>
		2135	<i>Mur mitoyen parking La Forge</i>	20 000 €
		21318	<i>Rénovation intérieur Eglise</i>	110 000 €
		21312	<i>Ecole de l'étang (peinture+ clôtures+ serrures)</i>	35 000 €
2135	<i>Divers + provisions et imprévus</i>	40 000 €		
<b>017-05</b>	<b>21</b>	2151	<b>Voirie communale et rurale</b>	<b>620 000 €</b>
			<i>Rue du Calvaire</i>	250 000 €
			<i>Rue de Montboisier</i>	250 000 €
		<i>Voirie rurale</i>	120 000 €	
<b>017-05</b>	<b>21</b>	21534	<b>Eclairage public</b>	<b>75 000 €</b>
			<i>Interventions ponctuelles</i>	30 000 €
		2041582	<i>Dissimulation réseaux Gaillard-Croix Neuve 2016</i>	7 000 €
2041582	<i>Réseaux Impasse Mairie 2016</i>	38 000 €		
<b>017-06</b>	<b>21</b>	2111	<b>Réserves foncières</b>	<b>200 000 €</b>
<b>017-07</b>	<b>21</b>	2031	<b>Aménagement centre bourg</b>	<b>460 000 €</b>
			<i>Etudes</i>	10 000 €
		2111	<i>Aménagement rue du Bois Ternay</i>	200 000 €
2151	<i>Aménagement centre bourg (provision)</i>	250 000 €		

<b>012-07</b>	<b>20</b>	2031	<b>Urbanisme – révision POS (solde)</b>	<b>10 000 €</b>
<b>010-07</b>	<b>21</b>	21318	<b>Bibliothèque médiathèque</b>	<b>150 000 €</b>
		2184	<i>Travaux + honoraires maîtrise d'œuvre (solde)</i>	100 000 €
		2188	<i>Mobilier + informatique (solde)</i>	20 000 €
			<i>Acquisition ouvrages (1<sup>ère</sup> tranche)</i>	30 000 €
			<b>TOTAL</b>	<b>2 099 556 €</b>
<b>N°</b>			<b>Recettes</b>	
<b>OFI</b>	<b>10</b>	1068	<b>Affectation du résultat antérieur</b>	<b>600 000 €</b>
<b>OFI</b>		001	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>699 556 €</b>
<b>OFI</b>	<b>21</b>	021	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>420 000 €</b>
<b>OFI</b>	<b>10</b>	10222	<b>FCTVA</b>	<b>140 000 €</b>
<b>OFI</b>	<b>10</b>	10226	<b>Taxe d'aménagement</b>	<b>21 000 €</b>
			<b>Subventions + DETR</b>	<b>187 000 €</b>
	<b>13</b>	1328	<i>Participation paroisse rénovation Eglise</i>	40 000 €
	<b>13</b>	1323	<i>Voirie 2017</i>	17 000 €
	<b>13</b>	1321	<i>Bibliothèque + Salles associatives (solde)</i>	130 000 €
<b>OSS</b>	<b>40</b>	28031	<b>Amortissement</b>	<b>32 000 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>2 099 556 €</b>

## DETTE COMMUNALE

L'annuité de la dette s'élève à **52 663 €** et l'encours restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 114 518 €. Le taux d'endettement reste en dessous de 3 % grâce à une politique active de désendettement sur plus de 20 ans.

## BUDGETS ANNEXES :

### Eau

- section de fonctionnement.....**306 489 €**
- section d'investissement.....**409 827 €**

### Assainissement

- section de fonctionnement.....**284 710 €**
- section d'investissement.....**255 078 €**

### Camping

- section de fonctionnement.....**112 265 €**
- section d'investissement.....**161 327 €**

### Cinéma

- section de fonctionnement.....**92 469 €**
- section d'investissement.....**21 685 €**

Les budgets annexes eau - assainissement - camping et cinéma ont été approuvés à l'unanimité.

## **④ SUBVENTIONS 2017**

Les subventions sollicitées par les associations ont été renouvelées. Le montant global s'élève 85 060 €, dont 28 000 € alloués à l'Association Familles Rurales pour le financement des rythmes scolaires gratuits pour les familles, cette année encore.

Le soutien au monde associatif ne se caractérise pas uniquement par le versement d'une subvention mais par la mise à disposition, tout au long de l'année, d'équipements sportifs ou culturels de qualité dont les charges de personnel et de fonctionnement sont financés directement par le budget communal.

Mme BASTY, MM. LARGERON, FAURE et GAILLARD-COADON, responsables associatifs, se sont retirés au moment du vote, soit 14 voix pour et 3 voix contre.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **① BUDGET PEDAGOGIQUE DES ECOLES**

Le budget pédagogique qui assure aux équipes enseignantes des écoles publiques une autonomie pour l'acquisition des fournitures scolaires, les sorties à but pédagogique, l'organisation de l'arbre de Noël a été reconduit.

Le financement des rythmes scolaires reste assuré gratuitement pour les familles dans le cadre de la convention signée avec l'Association Familles Rurales avec un financement communal évalué à 28 000 €.

### **② PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES**

La loi 22 juillet 1983 modifiée et le code de l'éducation définissent les modalités de répartition des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil des enfants de plusieurs communes. Cette répartition se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence, à défaut la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'Etat, après avis du conseil départemental de l'éducation.

Le conseil municipal a fixé la participation des communes de résidence en fonction du montant des dépenses de fonctionnement de l'école publique de l'étang qui s'élève pour l'année 2016 à 156 044.84€ pour 160 élèves, soit 975.28€ par élève.

## VOIES ET RESEAUX

### ① PROGRAMME VOIRIE 2017

Le programme examiné par la commission est très conséquent cette année car il est prévu la réfection totale de la fondation, des revêtements et trottoir des deux rues du Calvaire et de Montboisier, ainsi que différentes opérations de rénovation par application de « bi-couche » en secteur rural. Le montant des travaux est évalué à **520 083 € HT**.

Le maire a été autorisé à signer les marchés après une consultation des entreprises selon la procédure des marchés adaptés.

### ② ALIMENTATION EN EAU POTABLE RUE DE LA SEMENE : CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE

Afin de poursuivre la rénovation du réseau d'eau potable, le conseil municipal a autorisé la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études MTD afin d'élaborer un projet qui concernera le remplacement de la conduite d'eau potable de la rue de la Semène, dans sa partie comprise entre le stade en herbe de la croix de Garry et l'entrée du camping.

Le coût de cette mission s'élève à 3700 € HT pour un coût de travaux évalué à 103 200 € HT au stade de l'avant-projet sommaire.

### ③ ADRESSAGE : DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES

Le projet de dénomination des voies par la commission municipale, en vue du nouvel adressage nécessaire au déploiement du Très Haut Débit mais aussi aux services de secours et entreprises de transport et de livraison, et le travail de numérotation, maison par maison, par les services de la Poste est presque achevé. Le conseil municipal a donc approuvé les dénominations des voies suivantes :

N°	Nom de la voie	Départ	Arrivée
1	Route de Jonzieux	Après 54 rue du Velay	Les Bruchets
2	Chemin du Queret	Intersection rue du Velay	Le Quéret
3	Chemin des Plats	Intersection route de Jonzieux	Les Plats
4	Impasse des Combeaux	Intersection route de Jonzieux	Lotissement
5	Chemin du grand Garret	Intersection route de Jonzieux	Le grand Garet
6	Route de Marthezet	Intersection route de Jonzieux	Marthezet
7	Impasse de la Croix Neuve	Intersection route de Marthezet	
8	Chemin des Fayettez	Intersection Route de Marthezet	Aux Fayettez
9	Chemin de la Boëla	Intersection route de Jonzieux	Mme M. Urvoy
10	Route des Gauds	Intersection route de Jonzieux	Chez Mathevet
11	Chemin du Moulin des Gauds	Intersection route des Gauds	Isidore Souvignet
12	Route de la Batie	Intersection route des Gauds	Intersection route de Jonzieux
13	Chemin de Clermondon	Intersection Route de la Batie	Clermondon
14	Route du Bouchat	Intersection Route de St Romain les Atheux	Le Bouchat

15	Chemin de Véricanjon	Intersection Route du Bouchat	Intersection Route de Jonzieux
16	Chemin de Jeanmaret	Intersection Route du Bouchat	Jeanmaret
17	Route de St Romain les Atheux	Carrefour Route de Jonzieux	Limite commune St Romain les Atheux
18	Chemin de l'Oratoire	Intersection Route de St Romain les Atheux	Bois Ternay
19	Chemin du Verney	Intersection Route de St Romain les Atheux	Limite St Romain les Atheux
20	Chemin de la scie neuve	Intersection route des Gauds	Scie neuve
21	Route de la Ricamarie	Croix du Treve	Commune la Ricamarie
22	Chemin de la Gerbodière	Intersection route de la Ricamarie	La Gerbodière
23	Hameau de Pleney	Intersection route de la Ricamarie	Intersection route de la Ricamarie
24	Chemin de la Palle	Intersection route de la Ricamarie	La Palle
25	Chemin du Crozet	Intersection route de la Ricamarie	Le Crozet
26	Chemin des Fresses	Intersection route de la Ricamarie	Chantemerle
27	Chemin du Chatelard	Intersection route de la Ricamarie	Le Chatelard
28	Route de la Chomette	Intersection route de la Ricamarie	Hameau de la Chomette
29	Chemin du bois de l'ondenon	intersection Route de la Chomette	Ancienne maison Couvert
30	Chemin du barrage de Cotatay	Intersection route de la Ricamarie	Le barrage
31	Route de Saint-Etienne	Prolongement rue du Forez	Commune de Planfoy
32	Route de Perusel	Intersection Route de Saint-Etienne	Château de Pérusel
33	Chemin de la Goutte	Intersection rue du Violet	Intersection Route de St-Etienne
34	Rue du Violet	Intersection rue du Forez	Le Violet
36	Chemin de Tissot	Intersection rue du Violet	Tissot
35	Chemin de la Croix Verte	Intersection rue du Violet	Intersection route de Magnoloux
37	Route de Magnoloux	Intersection rue de l'Etang	Maison David
38	Route de la Gamponnière	Intersection route de Magnoloux	La Gamponnière
39	Route de Créméat	Intersection rue du bois Ternay	Maison Périllon
40	Route des Ombres	Intersection route de Créméat	Les Ombres
41	Route de Prébagnon	Intersection route des ombres	Prébagnon
42	Route de Maurianne	Intersection Route de Saint-Etienne	Intersection route du Creux du Balai
43	Route du Creux du Balay	Intersection route du Bessat	Intersection Route de St-Etienne
44	Route du Bessat	Intersection Route du Château du bois	Intersection route col de la République
45	Route du col de la République	Commune de Planfoy	Commune de la Versanne

46	Route de la Blache	Intersection route du Bessat	Intersection route du Bessat
47	Route de la Combe	Intersection route du Bessat	Intersection route col de la République
48	Route de Bel Air	Intersection Route de la Combe	Bel Air
49	Chemin de Riocreux	Intersection Route de la Combe	Chez Mme M. Picot
50	Chemin des Céterets	Intersection route du Bessat	Maison après Déchetterie
51	Chemin de Peycolomb	Intersection route du col de la République	Commune de Tarentaize
52	Chemin de la scierie	Intersection route du col de la République	Intersection route de Bel Air
53	Route des Tours	Intersection route du col de la République	intersection chemin du Fanget
54	Chemin du Fanget	Intersection route du col de la République	Commune de Tarentaize
55	Chemin de la Digonnière	Intersection route du col de la République	Zone humide
56	Chemin de la scie du bois	Intersection route du col de la République	intersection route
57	Route du Château du bois	Prolongement rue du Feuillage	Les trois croix
58	Route de la Pauze	Intersection route du Bessat	La Pauze
59	Chemin de Berthoux	Intersection route du Bessat	intersection Route du Château du bois
60	Chemin de Barriquand	intersection Route du Château du bois	intersection route de Montravel
61	Route du Seuve	intersection Route du Château du bois	Le Seuve
62	Route de Montravel	intersection Route du Château du bois	intersection route de la scie de la roue
63	Route de la scie de la roue	intersection rue de la semène	intersection route de Montravel
64	Route de Pillot	Intersection route de la scie de la roue	Intersection route de la scie de la roue
65	Chemin de la Condamine	intersection route de Montravel	La Condamine
66	Route des Chomeys	Intersection route de la scie de la roue	L'ollagnière
67	Chemin des Gorges	intersection route des chomeys	Chaussitre
68	Route de Marlhes	Prolongement rue de la Semène-après camping	commune de Marlhes
69	Chemin des Platières	intersection Route de Marlhes	Les Bruchons
70	Route du Sapt	intersection Route de Marlhes	Le Bessy
71	Chemin de Vazille	intersection route du Sapt	Chaussitre
72	Route de Valadon	intersection route de Marlhes	Valadon
73	Impasse de la croix de mission	Intersection rue du violet	impasse

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

### **① CERTIFICAT D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**

Afin de recouvrer les sommes relatives aux opérations d'économies d'énergie réalisées par la commune, le conseil municipal a autorisé la signature d'une nouvelle convention avec le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire.

### **② TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE LA SIRENE**

Le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de transfert de propriété de la sirène d'alerte des Sapeurs-Pompiers. En effet la sirène n'est plus utilisée comme moyen d'alerte suite aux nouveaux moyens de transmission du Service Départemental d'Incendie et de Secours. La sirène est cédée à titre gratuit par le SDIS et pour servir dans le cadre du plan de sauvegarde de la commune.

## **INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans les communes de moins de 1000 habitants, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique au taux plafond sans délibération du conseil municipal.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, les indemnités de fonction du maire sont également fixées à titre automatique au taux plafond sans délibération du conseil municipal. Toutefois, à la demande du maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur.

L'indice brut de la fonction publique qui sert de référence pour le calcul de l'indemnité a été modifié par décret du 26.01.17 et passe de 1015 à 1022.

Le conseil municipal a reconduit la décision prise en début de mandat qui prévoyait que l'indemnité mensuelle du maire était réduite de 25 %, soit 32 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, au lieu de 43 %, soit 1 092 € net au 01.04.17 au lieu de 1 468 € net. L'indemnité des adjoints est réduite dans les mêmes proportions.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **① CONVENTION MISE A DISPOSITION VILLE DE SAINT-JUST-MALMONT**

Afin de pourvoir au prochain départ pour retraite de Noël BONCHE, Directeur Général des Services, un avis de vacance a été publié sur le site officiel des emplois territoriaux du Centre De Gestion. Après audition de six candidats le jury

a proposé de retenir la candidature d'Emmanuel SAHUC, actuellement rédacteur principal à la mairie de Saint-Just-Malmont.

Afin d'assurer cette transition une période de « tuilage » est prévue, en accord avec le maire de St-Just-Malmont, par la mise à disposition de cet agent à raison de deux jours par semaine jusqu'à la prise de poste le 1<sup>er</sup> Juillet 2017.

Le conseil municipal a donc autorisé la signature de la convention entre la commune de Saint-Just-Malmont et la commune de Saint-Genest-Malifaux pour arrêter les modalités financières de cette mise à disposition.

## ② REGIME INDEMNITAIRE

Les agents municipaux bénéficient actuellement d'un régime indemnitaire dont les conditions d'attribution ont été fixées par délibération du conseil municipal du 21.01.2005. Ces primes sont versées mensuellement en fonction des missions et du présentisme des agents. Seule la filière culturelle, qui ne comportait aucun agent jusqu'au 28.03.17, ne dispose pas d'un régime indemnitaire.

L'instauration progressif d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) dans la fonction publique territoriale est prévue par parité avec le calendrier mis en place dans la fonction publique d'Etat. Un arrêté du 27.12.2016 indique la date de mise en œuvre de ce nouveau régime en fonction des différentes filières (administrative, technique, sportive, culturelle).

Le conseil municipal a adopté pour la filière culturelle, qui n'en dispose pas, ce régime indemnitaire, à savoir pour le groupe 1 adjoint du patrimoine : l'Indemnité de Fonction, Sujétion et Expertise (IFSE).

## ③ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal a approuvé le nouveau tableau des effectifs qui fait suite au dernier recrutement de la responsable de la médiathèque et au futur recrutement d'un rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe en remplacement du Directeur Général des Services,

GRADES OU EMPLOIS	Cat.	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
<b>Filière administrative</b>		<b>7</b>		<b>7</b>	<b>5</b>		<b>5</b>
Attaché principal	A	1		1	1		<b>1</b>
Rédacteur principal 1ère classe	B	1		1			<b>0</b>

Rédacteur territorial	B	2		2	1		<b>1</b>
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	1		1	1		<b>1</b>
Adjoint administratif principal 1ère cl	C	2		2	2		<b>2</b>
<b>Filière technique</b>		<b>10</b>		<b>10</b>	<b>9</b>		<b>9</b>
Technicien supérieur chef	B	1		1			<b>0</b>
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	1		<b>1</b>
Adjoint technique	C	4		4	4		<b>4</b>
Adjoint technique principal 1ère cl	C	1		1	1		<b>1</b>
Adjoint technique principal 2ème cl	C	2		2	2		<b>2</b>
Agent de maîtrise	C	1		1	1		<b>1</b>
<b>Filière Ecoles</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>		<b>4</b>
Adjoint technique	C	1	2	3	3		<b>3</b>
ATSEM principal 2ème classe	C	1		1	1		<b>1</b>
<b>Filière sportive et camping</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>3</b>
Adjoint technique	C		2	2	2		<b>2</b>
Adjoint technique principal 1ère cl	C	1		1	1		<b>1</b>
<b>Filière animation</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		<b>2</b>
Adjoint d'animation	C	1		1	1		<b>1</b>
Adjoint technique	C		1	1	1		<b>1</b>
<b>Filière culturelle</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1		1	1		<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>22</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>24</b>		<b>24</b>

#### ④ EMPLOIS SAISONNIERS

Comme chaque année pour faire face au surplus d'activité en saison estivale et pallier au remplacement du personnel en congés (*services techniques, relevés compteurs /service des eaux et camping*).

## AFFAIRES FONCIERES

Suite à l'abandon des projets immobiliers sur la parcelle cadastrée sous le numéro AB 603 de 424 m<sup>2</sup>, une opportunité est apparue pour créer une réserve foncière qui permettrait d'améliorer l'aspect qualitatif au carrefour des rues de la Semène et Bergazzy et d'envisager l'avenir.

Une négociation a été engagée avec la société immobilière propriétaire de ce terrain en vue d'aménager un espace paysager et de créer quelques places de stationnement supplémentaires utiles aux usagers des services et commerces de la rue de la Semène. Ce projet s'inscrit dans la réflexion qui s'engage sur les améliorations qui pourraient être apportées au centre-bourg.

Le conseil municipal, par 19 voix pour, 2 abstentions et 1 contre, a donné délégation au maire pour acheter cette parcelle, située au cœur du village, dans la limite de 80 000 € si la négociation devait aboutir, sachant que le service France Domaine ne procède plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, à l'évaluation des biens acquis par les communes en dessous d'une valeur de 180 000 €.

## ELECTIONS

En vue des prochaines élections présidentielle **23 avril, 7 mai** et législative **11 et 18 juin** le planning des bureaux de vote a été communiqué au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h10.